Application de l'article R. 5211-41 du code général des collectivités territoriales

## Le Président de la Métropole Européenne de Lille,

Informe la population que le recueil des actes administratifs (réglementaires et individuels) n°06/22 (séance du Bureau du 24 juin 2022) de la Métropole Européenne de Lille est à sa disposition et peut être consulté à la Métropole Européenne de Lille :

2, Boulevard des Cités Unies, à Lille, à compter du 27 JUIN 2022

Les délibérations sont également consultables sur <u>www.lillemetropole.fr</u> à titre de pure information des citoyens.

Lille, le 27 JUIN 2022

Le Président de la Métropole européenne de Lille Damien CASTELAIN

